

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0101**

Comité Syndical du 23 avril 2018

Date de convocation : 13 avril 2018

Date d'affichage : 24 avril 2018

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2017 : compte de gestion.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur Départemental, de présenter le compte de gestion 2017 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Monsieur le Payeur Départemental présente le compte de gestion 2017 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Il est précisé que ledit compte de gestion 2017 est identique au compte administratif 2017 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2017 du budget annexe « Très Haut Débit » s'établit, comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

21801 - TRÈS HAUT DÉBIT SDEGC 16

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 068 669,47	1 806 192,13	6 874 861,60
Titres de recette émis (b)	3 432 265,87	378 123,51	3 810 389,38
Réductions de titres (c)	0,00	81 149,52	81 149,52
Recettes nettes (d = b - c)	3 432 265,87	296 973,99	3 729 239,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 068 669,47	1 806 192,13	6 874 861,60
Mandats émis (f)	1 076 172,87	1 773 957,73	2 850 130,60
Annulations de mandats (g)	31 549,04	950 273,52	981 822,56
Depenses nettes (h = f - g)	1 044 623,83	823 684,21	1 868 308,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 387 642,04		1 860 931,82
(h - d) Déficit		526 710,22	

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2017 du budget annexe « Très Haut Débit ».

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **49 voix pour**
- **0 voix contre**
- **1 abstention**

(note : Monsieur Jean-Francois Duvergne précise qu'il préfère s'abstenir et ce qu'en tant que délégué de la CdC Charente Limousine non concernée par le plan THD de Charente Numérique)

- **Adopte** le compte de gestion 2017 du budget annexe « Très Haut Débit ».
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.